

09/07/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 juillet 2018 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau
Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Daniel Le Pape, directeur général est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport du maire et des conseillers
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois de juin 2018
9. Dépôt des états financiers vérifiés 2017
10. Résolutions
 - 10.1 Loisirs
 - 10.1.1 Transfert budgétaire pour salaire du coordonnateur de loisirs
 - 10.2 Urbanisme / développement
 - 10.2.1 Personne chargée de l'application du règlement #2012-013 portant sur l'utilisation de l'eau potable
 - 10.2.2 Demande d'intervention dans le cadre d'un programme national de gestion du myriophylle à épi
 - 10.2.3 Contribution financière pour la Route des Sommets
 - 10.3 Règlements
 - 10.3.1 Adoption du règlement #2018-067 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.3.2 Adoption du règlement #2018-068 relatif à la gestion contractuelle
 - 10.3.3 Adoption du règlement #2018-069 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire
 - 10.3.4 Adoption du règlement #2018-071 portant sur la révision du code d'éthique et de déontologie des élus
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du conseil
13. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
14. Levée de la séance

Madame Maylis Toulouse, conseillère au district #5, demande d'ajouter le point sur « la vente de produits artisanaux au marché public ».

Monsieur le maire, Richard Tanguay, demande le vote sur cette demande.

Après le vote, cette demande d'ajout est refusée à la majorité des conseillers présents.

Après lecture de l'ordre du jour, le point suivant est ajouté :

#10.4 → Signalisation – Route 112

2018-103

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

#3

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

2018-104

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018 et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

#4

RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Du maire ;

- Assisté au regroupement des SADC du pancanadien
- Fonds de développement de la MRC du Haut-Saint-François (piste cyclable)
- Assemblées générales SADC et CLD
- Table des maires
- Marécages des Scots
- Présence à la conférence de presse de MYM

Des conseillers ;

Les conseillers présentent leurs activités du mois de juin.

#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Bureau de projets (présentation de Mokhtar Saada et Lise Pratte)
- Recherche de subventions gouvernementales
- Concept d'aménagement du parc municipal
- Plates-bandes – Contrat donné au privé
- Recherches sur la grappe industrielle

#6 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- États financiers
- Personne intéressée à investir à Weedon
- Poussière sur 2^e Rang – Dépôt d'un document (No. 1 annexé)
- Combien, en montant d'argent, investit dans le quartier durable
- Projet de l'ARLA : pas de dézonage agricole
- Beaucoup de maisons et de terrains à vendre
- Jardin communautaire
- Marché public – Réservé à l'agroalimentaire - Dépôt de commentaires sur Babillard Weedon (Facebook) (No. 2 annexé)

#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-105 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **679 513.57 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	342 820.3 \$
Opérations courantes à payer :	<u>336 693.27 \$</u>
Sous total	679 513.57 \$
Salaires payés :	<u>40 358.27 \$</u>
Grand total :	<u>719 871.84 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 05-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8

DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Rien de particulier à noter.

#9

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2017

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Le Pape, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 lequel est présenté par Monsieur Jérôme Poulin, vérificateur de la firme RCGT ;

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	Réalizations 2016		Budget 2017	Réalizations 2017		Total consolidé ¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés		
Revenus						
Fonctionnement	1	5 034 154	5 131 565	5 049 869	539 861	5 283 414
Investissement	2	356 204		1 238 865		1 238 865
	3	5 390 358	5 131 565	6 287 734	539 861	6 522 279
Charges	4	4 914 054	4 582 314	5 019 163	518 591	5 232 438
Excédent (déficit) de l'exercice	5	476 304	549 251	1 268 571	21 270	1 289 841
Moins : revenus d'investissement	6	(356 204)		(1 238 865)		(1 238 865)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	120 100	549 251	29 706	21 270	50 976
Éléments de conciliation à des fins fiscales						
Amortissement des immobilisations	8	524 365		729 939	75 894	805 833
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9					
Remboursement de la dette à long terme	10	(251 989)	(549 251)	(299 903)	(50 974)	(350 877)
Affectations						
Activités d'investissement	11	(157 733)			(3 060)	(3 060)
Excédent (déficit) accumulé	12	89 104		1 752	3 983	5 735
Autres éléments de conciliation	13			48 676		48 676
	14	203 747	(549 251)	480 464	25 843	506 307
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	323 847		510 170	47 113	557 283

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.
Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

	2016		2017		Total consolidé	2016 Total consolidé
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé		
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	104 072	391 669	586 886	274 073	274 073
Débiteurs	2	2 155 557	3 218 352	3 264 066	2 253 446	2 253 446
Placements de portefeuille	3					
Autres	4					
	5	2 259 629	3 610 221	3 850 952	2 537 519	2 537 519
Passifs						
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6					
Dette à long terme	7	5 983 087	7 159 027	7 366 759	6 110 857	6 110 857
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8					
Autres	9	2 293 701	2 949 139	2 974 211	2 394 754	2 394 754
	10	8 276 788	10 108 166	10 340 970	8 505 611	8 505 611
Actifs financiers nets (dette nette)	11	(6 017 159)	(6 497 945)	(6 490 018)	(5 968 092)	(5 968 092)
Actifs non financiers						
Immobilisations	12	15 233 241	16 990 425	17 228 945	15 408 936	15 408 936
Autres	13	54 640	46 813	48 930	57 172	57 172
	14	15 287 881	17 037 238	17 277 875	15 466 108	15 466 108
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	523 702	624 142	624 142	523 702	523 702
Excédent de fonctionnement affecté	16	113 067	205 143	392 729	262 528	262 528
Réserves financières et fonds réservés	17	62 629	61 848	62 882	62 629	62 629
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18	(5 991)			(5 991)	(5 991)
Financement des investissements en cours	19	(1 587 801)	(974 251)	(974 251)	(1 587 801)	(1 587 801)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	10 153 134	10 622 421	10 652 365	10 199 933	10 199 933
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21					
	22	9 270 722	10 539 293	10 787 857	9 498 016	9 498 016

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23-1

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

	2017	2016
Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale		
- Souffleuse	23	146 718
- Affectation budget 2018	24	59 425
- Secteur - rue des Érables	25	
-	26	
-	27	
-	28	
-	29	
-	30	
-	31	
	32	205 143
Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés	33	187 586
	34	392 729
Réserves financières et fonds réservés - Administration municipale	35	61 848
Réserves financières et fonds réservés - Organismes contrôlés¹	36	31 034
	37	485 611
		356 191

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés.
Extrait du rapport financier, pages S15 et S23-1

Le conseil accepte le dépôt du rapport financier 2017.

#10 RÉSOLUTIONS

#10.1 LOISIRS

10.1.1 TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR SALAIRE DU COORDONNATEUR DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Billy Filion-Gagné, agent de loisirs avait été embauché initialement par la corporation Sports, Loisirs Weedon.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Billy Filion-Gagné, coordonnateur en loisirs est maintenant embauché directement par la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE La dépense de salaire du coordonnateur en loisirs est déjà au budget 2018.

EN CONSÉQUENCE,

2018-106

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil autorise la technicienne en comptabilité à effectuer un transfert budgétaire d'un montant de 19000.00 \$ représentant la somme qui était réservé dans le poste « Loisirs St-Gérard et Corpo » # 02-701-90-996 pour le salaire de l'agent de Loisirs au poste de « Salaire agent Sports/Loisirs » # 02-701-30-141.

ADOPTÉE

#10.2 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

10.2.1 PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLIICATION DU RÈGLEMENT #2012-013 PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon possède le règlement sur l'utilisation de l'eau potable no 2012-013 lequel est entrée en vigueur le 5 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT QU' ledit règlement no 2012-013 prévoit la délivrance d'un constat d'infraction relatif à toute infraction aux dispositions par une personne chargée de l'application de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de nommer des personnes responsables de l'application du règlement sur l'utilisation de l'eau potable no 2012-013 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-107

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil nomme le contremaître du Service des travaux publics et l'inspecteur municipal chargé de l'application du règlement sur l'utilisation de l'eau potable no 2012-013;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Claude Lacroix, contremaître au Service des travaux publics et à Monsieur Nicolas Blouin, inspecteur municipal.

ADOPTÉE

10.2.2 DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI

CONSIDÉRANT QUE les plans et cours d'eau sont aux prises avec le problème du myriophylle à épi tout comme beaucoup de plan d'eau au Québec ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'intervenir pour éviter la propagation de cette plante envahissante ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-108

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil demande l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection des lacs et des cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et mettre sur pied, dès 2018, un programme national de gestion du myriophylle à épi.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

10.2.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA ROUTE DES SOMMETS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon s'est engagé en 2013 à contribuer financièrement au prolongement de la Route des Sommets afin que celle-ci intègre la municipalité de Weedon dans le trajet ;

CONSIDÉRANT QUE le terme de cinq (5) ans de l'entente de contribution financière est échue ;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de poursuivre l'entretien, la signalisation et la promotion de la Route des Sommets ;
EN CONSÉQUENCE,

2018-109

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

QUE le conseil de la municipalité de Weedon accepte de reconduire sa contribution financière pour l'année 2018 pour un montant de 2249.55 \$ dans le cadre de la poursuite du développement de la Route des Sommets.

ADOPTÉE

#10.3 RÈGLEMENTS

10.3.1 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RÈGLEMENT #2018-067 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA)

- Monsieur le maire, Richard Tanguay, fait la présentation du règlement en précisant les deux (2) secteurs du quartier durable : règles novo climat 2 et LEED
- Le public pose des questions sur le projet de règlement d'emprunt
- Fin de la consultation à 21 h 12

10.3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2018-067 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le projet de règlement sur le PIIA lors de sa réunion régulière le 4 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié dans le journal La Tribune le 29 juin 2018 pour la tenue d'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu une assemblée publique de consultation le 9 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été déposé le 4 juin 2018 lors d'une séance régulière du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-110

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement no 2018-067 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) visant le quartier durable dans le secteur Weedon centre;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

10.3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-068 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné le 4 juin 2018 et le projet de règlement a été déposé le lors de la séance du 3 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'adopter le règlement sur la gestion contractuelle en remplacement à la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Weedon ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-111

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement no 2018-068 portant sur la gestion contractuelle;

ADOPTÉE

10.3.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-069 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné le 4 juin 2018 et le projet de règlement à été déposé lors de la séance du 3 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'adopter le règlement abrogeant le règlement no 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-112

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

QUE le conseil adopte le règlement no 2018-06 abrogeant le règlement no 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

ADOPTÉE

10.3.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2018-071 PORTANT SUR LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné le 4 juin 2018 et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 3 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le conseil doit à la suite des élections municipales, adopter un code d'éthique et de déontologie révisée qui remplace celui en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-113

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement no 2018-071 abrogeant le règlement no 2016-052 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

#10.4 SIGNALISATION – ROUTE 112

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) traverses piétonnières situées au centre du village sur la Route 112 présentent des dangers évidents pour les piétons ;

CONSIDÉRANT QUE la réponse du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports datée de juillet 2017 ne répond pas à la demande de la municipalité de Weedon ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'installer, pour les quatre (4) passages pour piétons, une signalisation lumineuse mettant en évidence lesdites traverses ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-114

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de relocaliser vers l'est le passage piétonnier sis au coin de la rue St-Janvier et de la 2^e Avenue ;

QUE le conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'installer, pour les quatre (4) passages piétonniers situés au cœur du village, une signalisation lumineuse dans l'emprise indiquant « **traverse pour piétons** ».

ADOPTÉE

#11 **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

- Aucun élément pour ce point

#12 **INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Les membres du conseil se prononcent sur les raisons justifiant la mention de produits agroalimentaires au marché public

#13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Passage piétonnier sur la Route 112
- Limites de gré à gré au sujet des montants pouvant être négociés
- Guide d'évaluation de l'état des chemins (3^e rue en l'occurrence)
- Nécessité de faire l'évaluation régulière des chemins et des fossés
- Problèmes des trous d'homme
- Projection des états financiers lors de la prochaine présentation

#14 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2018-115 À 21 h 43, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

Daniel Le Pape
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire